

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 19 septembre 2018

Mobilité électrique

En France, plus de 23 000 points de charge accessibles à tous

soit 1 point de charge pour 6,5 véhicules légers électriques en circulation.

La Gironde, le Rhône et la Seine-et-Marne sont les départements les plus pourvus.



A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, la plateforme d'itinérance GIREVE fait le point sur les réseaux de recharge pour véhicules électriques.

Aujourd'hui, 23 019 points de charge accessibles sur 10 060 stations réparties sur tout le territoire permettent de recharger les batteries.

En 1 an, près de 3 000 points de charges supplémentaires ont été mis en place (soit + 14,82 %) pour accompagner le nombre croissant de véhicules électriques en circulation. Ce déploiement des réseaux, partiellement financés par l'Ademe* a permis d'installer des points de recharge accessibles à tous dans la majorité des départements du pays.

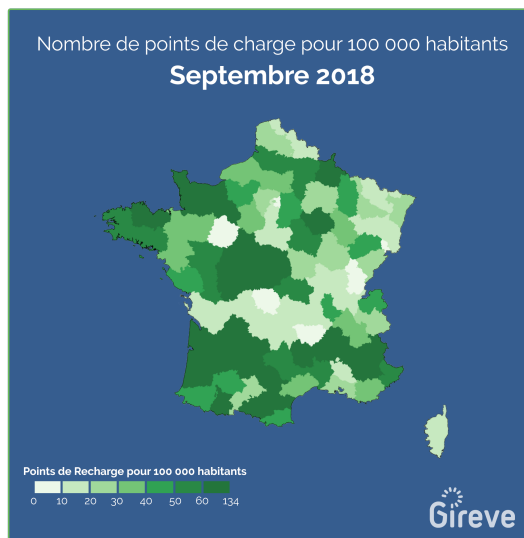
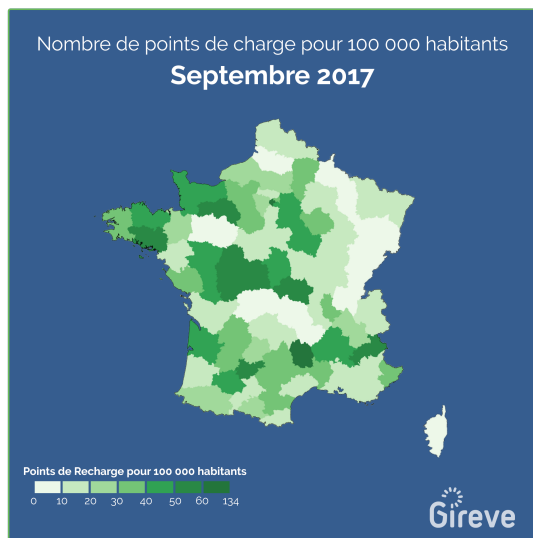
Un maillage qui grandit...

La France compte désormais 10 060 stations de recharge offrant des places de stationnement dotées d'une prise de recharge ou plus. Malgré la fermeture du réseau francilien Autolib' qui a beaucoup impacté la couverture des départements d'île de France, le nombre total de points de charge en France reste en hausse de + 14,82% par rapport à septembre 2017. Paris perd sa première place en termes de nombre de points de charge, et compte désormais 514 points de charge accessibles, 2 422 sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Toutes les régions se sont équipées en nouvelles infrastructures de recharge, pour soutenir l'usage du véhicule électrique aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Avec un parc roulant approchant la barre des 150 000 unités, la France offre en moyenne 1 point de charge pour 6,5 véhicules légers électriques en circulation, suivant la recommandation européenne qui préconise en moyenne 1 point pour 10 véhicules.

"La hausse du nombre de points de recharge disponibles sur le territoire est un signe positif mais le maillage du territoire français doit encore être renforcé pour instaurer pleinement les conditions nécessaires au passage à l'électrique. Le programme de financement Advenir, qui couvre jusqu'à 50 % des coûts d'achat et d'installation des points de charge, reste aujourd'hui un outil essentiel pour permettre aux collectivités et aux entreprises d'offrir des solutions de recharge pour tous" commente Cécile Goubet, Secrétaire Générale de l'Avere-France.



...mais encore inégal selon les régions

Parmi ces 23 019 points de charge accessibles au public, plus de 50% sont installés en voirie ou sur des sites publics. Cependant, la répartition sur le territoire reste encore très hétérogène même si, cette année encore, les collectivités territoriales ont activement participé à l'extension des réseaux de recharge en terminant le déploiement des projets financés par l'Ademe dans le cadre du "Programme Investissements d'avenir"*.

A l'échelle du pays, la Gironde (4,3 % des points de charge accessibles au public), le Rhône (3,2 %) et la Seine-et-Marne (2,8 %) sont les départements les plus pourvus en points de charge.

A l'inverse, le Territoire de Belfort (0,03 %) et la Creuse (0,01 %) sont en retard.

La recharge accélérée reste majoritaire

Aujourd'hui, près d'1 point de recharge sur 2 offre une puissance de recharge entre 20 et 45 kW, ce qui correspond à la recharge accélérée. La recharge supérieure à 45 kW, dite "rapide", ne concerne que 6 % des prises accessibles en France, principalement le long des axes de circulation majeurs et dans certaines zones commerciales.

A propos de GIREVE :

GIREVE SAS est une société créée à l'initiative de la Caisse des Dépôts, la Compagnie Nationale du Rhône, EDF, Enedis et Renault pour accélérer le développement de la mobilité électrique. GIREVE développe des services destinés aux opérateurs de la filière, pour une infrastructure visible, accessible et interopérable.

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique

Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir le développement de la mobilité électrique et hybride, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

Contacts presse Agence VLC*

Valerie Leseigneur – valerie@agencevlc.com - 06 68 80 37 35

Joy Lion – joy@agencevlc.com - 07 62 59 65 86

Contact Avere-France

Tel. 01 53 25 00 60

association@avere-france.org

www.avere-france.org

Contact Gireve

Tel. 01 84 73 22 57

marie.bonnefous@gireve.com

www.gireve.com